

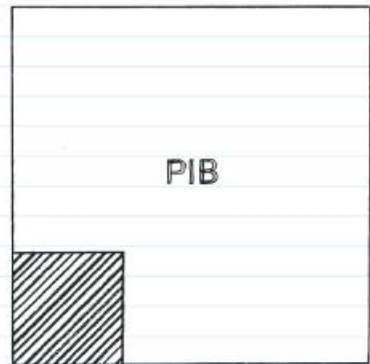
Une bureaucratie obsessionnelle

L'administration est parfois dénoncée comme le côté sombre de la légendaire précision helvétique. Les réglementations étouffent-elles les entreprises du pays?

TEXTE | Albertine Bourvet

Le coût total lié à la réglementation en Suisse correspond à environ 10% du PIB, selon une étude de l'Union suisse des arts et métiers.

Fig. 1



La place financière suisse contribue à 10,5% du PIB.

La récente initiative sur les résidences secondaires? A la veille du vote, ses opposants la qualifiaient notamment de bureaucratique. Un adjectif désormais brandi comme argument imparable, point final à toute discussion posée. Selon les termes de l'attaché de presse du Parti libéral-radical (PLR), Philippe Miauton, «avec son lot absurde d'interdictions et de réglementations, la bureaucratie limite notre liberté et met en danger l'initiative individuelle ainsi que l'esprit d'entreprise.» Exemple typique? En 2008, le Tribunal fédéral décidait qu'une autorisation de construire, en plus de l'autorisation d'exploitation et de l'autorisation d'usage accru du domaine public déjà exigées, était nécessaire

pour les cafés de rue, simple exploitation saisonnière ou pas. Le conseiller national bernois Adrian Amstutz (UDC) protestait par le biais de la motion «Halte aux excès bureaucratiques dans le secteur de la restauration!». Remaniée, la motion devra repasser devant le National.

Au premier rang des victimes, les 300'000 PME, colonne vertébrale de l'économie helvétique. Selon une étude de KPMG mandatée par l'Union suisse des arts et métiers (USAM), le coût supporté par l'ensemble des entreprises du pays pour remplir leurs devoirs administratifs s'élèverait à 50 milliards de francs. Cela représente à peu près 10% du PIB.

«Ce procédé empêche des investissements et l'innovation, et surtout nuit à l'emploi. Or l'Etat n'est pas là pour entraver les PME mais au contraire pour leur apporter les conditions nécessaires pour qu'elles puissent réaliser leur travail», insiste Philippe Miauton.

«Le recueil systématique du droit fédéral (RS) contient plus de 4000 textes juridiques – lois, ordonnances et règlements – dont une grande partie comporte des réglementations qui concernent les entreprises. A cela s'ajoutent des directives et d'autres normes qui ne sont pas contenues dans le RS, et les nombreuses réglementations qui, en Suisse, émanent des pouvoirs publics cantonaux et communaux», indique Marco Taddei, vice-directeur de l'USAM. Le libéral-radical valaisan Philippe Nantermod évoque pour sa part des «procédures de marché public inadaptées aux moyens des PME, pourtant compétitives sur le fond, ou des réglementations fiscales comme la TVA qui sont très lourdes.» Les seules directives sur la taxe sur la valeur ajoutée coûteraient 500 millions de francs en frais administratifs.

Fin 2010, pour résoudre ce problème, le PLR lançait l'initiative «Stop à la bureaucratie!». «Les entreprises devraient pouvoir se concentrer sur leurs compétences clés, la création de places de travail et la formation. En lieu et place de cela, elles remplissent des formulaires et des statistiques à longueur de journée – cela leur coûte cher. De l'impôt sur les chiens à la taxe sur la suspension de drapeaux: l'Etat réglemente et introduit des taxes dans tous les domaines, ce qui porte atteinte à la responsabilité individuelle», dénonce le parti.

«Ces lamentations sont insupportables et exagérées, s'agace Martin Flügel, à la tête du syndicat Travail.Suisse. Discutez un peu avec quelqu'un qui a affaire aux autorités en Allemagne, en France ou en Italie. Vous n'entendrez que des louanges sur la Suisse.» Dans un rapport publié en août 2011 par le Secrétariat d'Etat à l'économie, le gouvernement rappelle que la lourdeur administrative de la Suisse est à relativiser en comparaison internationale. La Confédération estime le coût de la paperasserie administrative à quelque 7 milliards de



TROIS QUESTIONS À

Mathias Rossi

professeur à la Haute Ecole de gestion de Fribourg – HEG-FR et spécialiste de l'entrepreneuriat.

Constatez-vous que la bureaucratie est excessive en Suisse et qu'elle pénalise les entreprises?

Il existe un travers helvétique à être perfectionniste, qui peut se retrouver dans la quantité de règlements administratifs auxquels doivent faire face les PME. Maintenant, si on compare notre situation avec celle de nos voisins, nos entreprises s'en sortent plutôt bien. Là où nos PME sont peut-être pénalisées, c'est qu'il y a des règles spécifiques à la Suisse, qui compliquent l'embauche de main-d'œuvre européenne ou les exportations.

Pourquoi les PME souffrent-elles davantage des excès de la bureaucratie?

Là où une plus grande structure peut développer des compétences spécifiques pour gérer l'administratif, cette capacité fait défaut aux petites entités. Ensuite, il y a cet aspect spécifique aux PME: le patron décide et s'occupe de tout. Il n'a peut-être pas les compétences ni l'intérêt pour les questions administratives. Nous rencontrons souvent des personnes enthousiasmées par leur métier, portées au développement de leur produit, ou alors très intéressées à la communication avec leurs clients, mais pas du tout enclines à se pencher sur les aspects administratifs. Dès lors, ils paraissent insurmontables et dévoreurs de ressources.

Auriez-vous des conseils à donner aux PME pour mieux s'en tirer?

Le premier conseil serait de s'informer, de demander de l'aide. Les unions patronales, chambres de commerce, associations professionnelles, peuvent conseiller et parfois soutenir les patrons de PME. Souvent, la fiduciaire aura aussi les compétences pour gérer les aspects réglementaires. Alors bien sûr, il y a un investissement à faire, mais ça peut s'avérer judicieux.

Je constate autre chose. Cette inflation réglementaire va continuer: dans un monde qui se complexifie, se globalise, cherche la sécurité, on n'a pas fini d'édicter des règles. Les dirigeants de PME doivent en avoir conscience: les compétences qui permettent à une entreprise de survivre, de croître ou de créer de la valeur, ne sont plus les mêmes aujourd'hui qu'hier. Il faut l'accepter et investir aussi dans l'administration.

Par Geneviève Ruiz



La version complète
de la revue est en vente
sur le site
www.revuehemispheres.com



Des nuances de couleurs chez

Colorix. David Maurer, fondateur de cette entreprise, avait travaillé sur un prototype permettant aux aveugles d'identifier les couleurs par le son quand il étudiait à la Haute Ecole Arc ingénierie du Locle. Il s'est ensuite spécialisé dans les appareils ultraprécis destinés aux fabricants de peintures et aux peintres en bâtiment. «C'est ainsi que j'ai fondé Colorix en 2005. Depuis, nous n'avons cessé de perfectionner nos produits et avons développé des applications iPhone permettant de visualiser instantanément un bâtiment avec de nouvelles couleurs.»

francs, un chiffre lui aussi conséquent mais qui ne prend pas en compte tous les domaines étudiés par l'USAM.

«Il n'en reste pas moins que, proportionnellement au chiffre d'affaires, la charge administrative est plus élevée pour les petites entreprises que pour les grandes. C'est une constante qui se vérifie dans les différents secteurs et dans les autres pays, et peut expliquer le discours des PME, qui sont confrontées à une multitude de règles sans avoir les ressources en personnel pour cela», admet le Seco. Ces dernières années, des dizaines de mesures ont été mises en place pour simplifier la charge administrative des entreprises; parmi elles, l'allègement de la réglementation de la TVA et un encouragement à la cyber-administration, notamment par le biais du «Portail PME». Les cantons sont aussi priés de mettre la main à la pâte.

Quid de l'initiative du PLR? A l'heure où nous mettons sous presse (fin avril), le texte a tout juste récolté les 100'000 signatures nécessaires, mais doit encore attendre une validation définitive avant d'être soumis à une votation populaire. En raison d'un thème pas très *sexy*? Marco Taddei l'admet, «un tel sujet n'a effectivement pas de quoi susciter l'enthousiasme du citoyen lambda.»

La pauvreté mesurée au dixième près

Les travailleurs sociaux s'intéressent aux statistiques sociales suisses. Mais leur activité ne saurait se réduire à cette approche quantitative.

TEXTE | Geneviève Ruiz

En 2010, ce sont très précisément 231'046 personnes, soit 3,0% de la population suisse, qui ont recouru à l'aide sociale pour couvrir leurs besoins vitaux. La proportion de personnes aidées a reculé de 2,7% dans les villes de plus de 100'000 habitants, par rapport à l'année précédente. Les baisses les plus marquantes concernent Bâle (de 6,4 à 6,0%) et Zurich (de 5,2 à 4,9%).

Ces résultats, publiés en décembre 2011, font partie de la titanique statistique de l'aide sociale suisse. «Cette statistique a été établie et exploitée pour la première fois dans tous les cantons en 2009, explique Fabrice Gouzi, chef suppléant de la section Aide sociale à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle porte sur les bénéficiaires et renseigne sur l'effectif et la structure de ces derniers, leur situation, le type et l'ampleur des prestations dont ils bénéficient, ainsi que la dynamique du recours à l'aide sociale.»

En mars 2012, l'OFS estime que la part de la population exposée au risque de pauvreté atteint 7,6%.

Une trentaine de personnes contribuent à élaborer ces données, qui cherchent à cerner la société suisse au dixième près. Elles comprennent également des analyses de la situation financière des ménages, des revenus aux niveaux macro et microéconomique, de l'évolution de la situation économique et sociale des classes moyennes et de la pauvreté, de la prévoyance vieillesse et du système de la protection sociale. «Davantage que dans les autres domaines, les statistiques sociales déclenchent un vif intérêt politique et médiatique, observe Fabrice Gouzi. Elles touchent des thèmes délicats comme la rémunération, la santé ou la criminalité.»

Si le public s'intéresse à ces chiffres précis sur la société suisse, les travailleurs sociaux y sont également liés. «Peu dans leur travail quotidien, note Jean-Pierre Tabin, professeur à la Haute

Ecole de travail social et de la santé – EESP – Lausanne. Mais ces statistiques définissent l’agenda politique, qui impose des priorités et des objectifs aux travailleuses et aux travailleurs sociaux. Ces données structurent donc toute l’action sociale. Mais il est faux de prétendre qu’on fait dire aux statistiques ce que l’on veut. Celles-ci sont basées sur des méthodes rigoureuses et précises. Même si elles répondent toujours à des questions articulées en fonction de catégories socialement et politiquement construites.»

Des catégories souvent utilisées dans les statistiques suisses, comme les étrangers ou les chômeurs, sont en effet basées sur des a priori. «Dans la catégorie des non-Suisses, on trouve des personnes dont la famille est établie en Suisse depuis plusieurs générations, tout comme des personnes qui viennent d’arriver dans ce pays, explique Jean-Pierre Tabin. Et dans la catégorie Suisse, on trouve des personnes nées et socialisées en Suisse, des personnes nées et socialisées ailleurs ou encore des personnes nées ailleurs et socialisées en Suisse.» Quant aux chômeurs, le Secrétariat d’Etat à l’économie considère qu’il s’agit de personnes inscrites dans un Office régional de placement (ORP) et immédiatement disponibles pour un emploi. De nombreuses personnes qui cherchent un travail ne sont pourtant pas inscrites dans un ORP ou ne sont pas immédiatement disponibles pour un emploi. «Les catégories bornent l’espace du pensable, ajoute Jean-Pierre Tabin. Sans qu’on ait besoin d’en dire davantage, relever l’âge, le genre ou la nationalité, c’est déjà fournir une explication: ce serait parce qu’une personne est jeune, femme, ou de nationalité étrangère qu’elle a plus de risques de se trouver à l’aide sociale.»

Les statistiques restent malgré tout utiles aux travailleurs sociaux, «mais à condition de définir clairement ce qu’on cherche à chiffrer et pour quelles raisons, considère Claudio Bolzman, professeur à la Haute Ecole de travail social de Genève. Disposer de données sur le nombre de personnes considérées comme pauvres, sur les bénéficiaires de l’aide sociale, des prestations complémentaires de l’AVS ou de l’AI, est capital pour l’analyse des processus sociaux ou



La version complète
de la revue est en vente
sur le site

www.revuehemispheres.com

Pour le sociologue Jean-Pierre Tabin, les catégories utilisées pour produire des statistiques sont basées sur des a priori. Relever l’âge, le genre ou la nationalité, c’est déjà fournir une explication.

pour la planification des services. Il existe cependant une tendance à tout vouloir chiffrer et des pressions pour considérer comme sérieux seulement ce qui doit être comptabilisé. Or, ce n’est pas parce qu’on mesure un phénomène que l’on aura une meilleure compréhension de celui-ci ou que l’on interviendra de manière plus appropriée.»

Pour le sociologue il est en effet inconcevable de réduire le travail social à ce qui est mesurable: «Comment calculer les effets de l’écoute empathique, du geste de reconnaissance ou du temps passé à accompagner une personne en souffrance? Les statistiques peuvent amener des effets pervers. Par exemple, lorsque tout ce qui n’est pas mesuré devient dévalorisé. Cela peut rendre invisible une partie fondamentale du travail social.»